



N° 1013 /DGEFC/DOGP/SRSAS/SA

## COMMUNIQUÉ RADIODIFFUSÉ

**(A diffuser 02 fois par jour du 05 au 20 septembre 2025  
à Cotonou et à Parakou)**

Le Directeur général des Eaux, Forêts et Chasse communique :

Il est organisé au titre de l'année 2024, un concours direct de recrutement de cent quinze (115) Fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse dont :

- quatre-vingt-quinze (95) gardes forestiers ;
- dix (10) contrôleurs ;
- dix (10) conservateurs.

### **1- CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS**

Peuvent faire acte de candidature à ce concours de recrutement, les personnes des deux sexes remplissant les conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- n'être frappé(e) d'aucune incapacité prévue par la loi ;
- ne pas être agent de l'Etat ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une poursuite judiciaire, d'une incarcération ni d'une condamnation même assortie de sursis ;
- être âgé (e) de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au 31 décembre 2025 (être né (e) au plus tôt le 31 décembre 2000 et au plus tard le 31 décembre 2007) pour les candidats au corps des gardes forestiers ;
- être âgé (e) de 18 ans au moins et de 30 ans au plus au 31 décembre 2025 (être né (e) au plus tôt le 31 décembre 1995 et au plus tard le 31 décembre 2007) pour les candidats au corps des contrôleurs et les candidats au corps des conservateurs ;
- être titulaire du Brevet d'Études Agricoles Tropicales (BEAT) option Eaux, Forêts et Chasse (EFC) ou autres titres reconnus équivalents pour les candidats au corps des gardes forestiers ;



- être titulaire du Diplôme d'Études Agricoles Tropicales (DEAT) option foresterie ou autre diplôme reconnu équivalent pour les candidats au corps des contrôleurs ;
- être titulaire du diplôme d'Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasse ou du Diplôme d'Ingénieur des Travaux des Eaux, Forêts et Chasse ou autre diplôme reconnu équivalent pour les candidats au corps des conservateurs ;

Pour chacun des corps ci-dessus énumérés, la limite d'âge pour le recrutement par concours direct est prorogée de la durée légale du service militaire éventuellement accompli.

## **2- DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature doit être soumis en ligne à l'adresse [www.concours.dgefcb.jb](http://www.concours.dgefcb.jb) et comportera les pièces ci-après :

- un formulaire d'inscription à remplir en ligne ;
- un extrait d'acte de naissance sécurisé ou toute autre pièce tenant lieu ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt du dossier ;
- une copie légalisée du diplôme du Brevet d'Études Agricoles Tropicales (BEAT) option Eaux, Forêts et Chasse (EFC) ou autres titres reconnus équivalents (pour les candidats au corps des gardes forestiers) ;
- une copie légalisée du Diplôme d'Études Agricoles Tropicales (DEAT) option foresterie ou autre diplôme reconnu équivalent (pour les candidats au corps des contrôleurs)
- une copie légalisée du Diplôme d'Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasse ou du Diplôme d'Ingénieur des Travaux des Eaux, Forêts et Chasse ou autre diplôme reconnu équivalent (pour les candidats au corps des conservateurs) ;
- un certificat médical d'aptitude physique signé d'un médecin-militaire ou d'un médecin inscrit à l'ordre national des médecins du Bénin ;
- une quittance de droit d'inscription fixée à dix mille (10.000) francs CFA à payer électroniquement sur la plate-forme web du concours pour le compte du Trésor public ;
- une copie de l'une des pièces suivantes : le certificat d'identification personnelle (CIP) ou de la carte d'identité biométrique, la carte nationale d'identité légalisée ou le passeport légalisé en cours de validité (les récépissés de dépôt de demande de la carte d'identité nationale, de la carte d'identité biométrique ou du passeport ne sont pas acceptés) ;

- une copie du certificat de position militaire pour les candidats militaires démobilisés.

Il convient de rappeler en ce qui concerne les diplômes obtenus à l'étranger, seuls sont acceptés pour constituer les dossiers de candidature, ceux qui ayant fait l'objet d'une authenticité suivant les réserves suivantes :

- ✓ le candidat apporte la preuve du dépôt d'une demande d'équivalence de diplôme au secrétariat permanent de la Commission Nationale d'Etude des Equivalences de Diplômes (CNEED) ;
- ✓ l'admission d'un candidat à ce concours ou à l'une des épreuves de sélection sur la base de l'acceptation provisoire de son diplôme obtenu à l'étranger ne lui confère aucun droit acquis, si l'équivalence est refusée ou n'est pas conforme au niveau académique requis, au terme de l'instruction de son dossier et de la délibération du CNEED sur sa demande ; il en est de même du succès de tout candidat au concours dont l'équivalence postérieurement délivrée par la CNEED, confère au diplôme étranger présenté , un niveau inférieur à celui exigé pour prendre part au concours.

### **3- MATIERES ET CENTRES DE COMPOSITION**

Le concours sera organisé en deux phases à savoir :

#### **3.1. une phase sportive qui portera sur les épreuves suivantes :**

- ✓ vitesse (100 m pour les candidats du sexe masculin et 80 m pour les candidats du sexe féminin) ;
- ✓ endurance (1000 m pour les candidats du sexe masculin et 800 m pour les candidats du sexe féminin), et
- ✓ grimper (2 fois 5 m pour les candidats du sexe masculin et 1 fois 5 m pour les candidats du sexe féminin) ;

Les épreuves sportives se dérouleront sur toute l'étendue du territoire national le **27 septembre 2025** dans les centres ci-après :

Départements	Centres de composition
Atlantique et Littoral	Lycée Technique Sino-Béninoise d'Akassato
Ouémé et Plateau	Lycée Béhanzin de Porto-Novo
Mono et Couffo	Stade municipal omnisport de Lokossa
Zou et Collines	CEG 1 de Bohicon
Borgou et Alibori	Lycée Mathieu Bouké de Parakou
Atacora et Donga	CEG 1 de Natitingou

### 3.2. une phase écrite

Seuls les candidats retenus après les épreuves sportives seront autorisés à composer les épreuves écrites ci-après :

- a. composition française : coefficient 1 ;
- b. foresterie : coefficient 2.

Ces épreuves se dérouleront le **04 Octobre 2025** dans les centres ci-après :

Régions	Centres de composition
Septentrion	Lycée Mathieu Bouké de Parakou
Centre	CEG 1 de Dassa-Zoumè
Méridionale	Lycée Technique Sino-Béninoise d'Akassato

### 4- DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures doivent être déposés électroniquement à l'adresse [www.concours.dgefcb.bj](http://www.concours.dgefcb.bj) dédiée au recrutement des fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse du **05 au 21 septembre 2025**.

Cotonou, le 05/09/2025



**Conservateur Principal Adjakou Akoutan ADJINDA**